



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2514**

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel Air, Bellevue, Garibaldi - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subventions - Approbation de conventions de participation financière**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville**

Rapporteur : **Monsieur le Vice-Président Képénékian**

Président : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 8 juin 2018**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **mardi 19 juin 2018**

Présents : **MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.**

Absents excusés : **Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.**

Absents non excusés : **M. Barge.**

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2514**

| | |
|---------------|--|
| commune (s) : | Saint Priest |
| objet : | Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel Air, Bellevue, Garibaldi - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2018 - Attribution de subventions - Approbation de conventions de participation financière |
| service : | Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville |

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville au travers de la GSUP est un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention de GSUP d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par délibération du Conseil n° 2018-2767 du 27 avril 2018, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2018.

La GSUP constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Métropole, Communes, bailleurs, associations, régies de quartier), aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Des plans d'actions sont mis en œuvre chaque année afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés. Ces plans d'actions portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Les quartiers Bel Air, Bellevue, Garibaldi à Saint-Priest sont inscrits au contrat de ville métropolitain. Dans le cadre de la programmation pour l'année 2018, le coût global de la GSUP sur ces quartiers est estimé à 240 550 € toutes taxes comprises, avec un engagement financier pour la Métropole d'un montant de 38 794 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville et du contrat de ville métropolitain.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2018 sur ces quartiers est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2767 du 27 avril 2018 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 38 794 € dans le cadre de la programmation GSUP 2018 à Saint Priest, réparties comme suit :

- 16 010 € au profit de la Régie Pautet,
- 11 500 € au profit de Est Métropole habitat,
- 6 100 € au profit de la Ville de Saint Priest,
- 2 000 € au profit d'Alliade habitat,
- 2 000 € au profit de Léo Lagrange Centre-Est,
- 1 184 € au profit de la Sauvegarde 69.

pour les quartiers Bel Air, Bellevue, Garibaldi, telle que ci-annexée.

b) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P17O5427.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.